



Formalisation des attendus du mémoire clôturant la dernière année du DES de Médecine intensive Réanimation

Validé en commission locale et en commission régionale (IDF) en Janvier 2023

***Référence :** Arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômés d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômés et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine*

Modalités de validation de la phase d'approfondissement

Conformément aux articles 13 et 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine, la validation tient compte :

- du nombre de gardes effectuées
- de la validation des stages et du contenu du portfolio
- de la validation du mémoire

Forme et contenu du mémoire

Le mémoire de DES de Médecine intensive Réanimation est un document d'une trentaine de pages rapportant la participation de l'interne à des travaux scientifiques au cours de son parcours de DES. Le document doit respecter la structure IMRED, soit : une introduction présentant l'objectif de l'étude, une partie matériel et méthodes, une partie résultats présentant les données de l'étude et une discussion (mettant en avant y compris les limites de l'étude). L'ensemble est complété d'une bibliographie présentant les références, pertinentes et à jour, utilisées pour l'étude. Il peut également décrire l'implication de l'interne dans l'organisation des soins (procédure de soins, protocole) ou dans la promotion de la spécialité.

Le mémoire peut aussi être l'occasion de décrire un projet personnel de recherche en cours de maturation ou de développement. L'encadrant(e) de l'interne doit être médecin exerçant en MIR (HU, H).

A titre d'exemples, les contenus communiqués ci-dessous sont compatibles avec les attendus du mémoire :

- poursuite de la thèse de médecine (dans ce cas, l'interne doit apporter une contribution complémentaire) ;
- présentation des travaux de Master 2 (ici aussi, le mémoire de DES doit apporter des éléments nouveaux complémentaires du mémoire de Master 2) ;
- protocole de recherche (PHRC, étude observationnelle) ;
- procédure de soins en médecine intensive réanimation ;
- cas clinique et revue de la littérature ;
- revue de la littérature
- article scientifique publié ou en voie de soumission (en français ou en anglais, l'interne doit avoir eu une contribution significative selon les règles ICMJE) ;
- projet de thèse de science ou de mobilité internationale ;
- implication dans la spécialité (SRLF, ANJMIR) ;
- projets pédagogiques

Communication à la Commission Locale du DES MIR

Dans un premier temps, l'interne formalise avec son encadrant-e le projet de mémoire. Ensuite, l'interne contacte le/la coordinateur/trice de la Commission Locale pour proposer son projet de mémoire (dans les deux mois suivant la prise de fonction de DJ). Un-e rapporteur/se est désigné-e sur proposition du/de la coordinateur/trice. Au terme d'un entretien entre l'interne et le/la rapporteur/se, les conditions de réalisation du mémoire sont déterminées. Celui-ci sera alors adressé sous format électronique aux membres de la Commission Locale et exposé sous forme d'une présentation orale.

Présentation devant le jury Ile-de-France du DES MIR

- 15 minutes de présentation incluant :
 - Court CV et parcours de l'interne (2 minutes)
 - Présentation du travail
 - Projet post-internat (1 minute)
- 5 minutes d'échange (rapporteur et jury)